



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8494<sup>e</sup>** séance

Mercredi 27 mars 2019, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Gueguen . . . . . (France)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Sabelo
Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
Guinée équatoriale . . . . .	M. Elé Ela
Indonésie . . . . .	M. Syihab
Koweït . . . . .	M. Alahmad
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Duda-Plonka
République dominicaine . . . . .	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Somalie**

**La Présidente** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du texte d'un projet de résolution publié sous la cote S/2019/266, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votant pour :*

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**La Présidente** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2461 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le vote d'aujourd'hui sur la résolution 2461 (2019), qui appuie la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), souligne l'engagement ferme et constant de la communauté internationale en vue de promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Somalie. La MANUSOM reste un partenaire essentiel du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération, car elle contribue à instaurer la sécurité et la stabilité politique et économique dans la région de la Corne de l'Afrique.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le rédacteur pour renouveler ce mandat. Les États-Unis estiment que le mandat de la MANUSOM doit délimiter avec précision les attributions de l'Organisation des

Nations Unies et éviter tout langage sans rapport avec la Mission pour que tous les partenaires comprennent bien les attentes du Conseil de sécurité en Somalie.

Toutefois, compte tenu du contexte de la résolution et des activités de l'Organisation des Nations Unies en Somalie, nous pensons que le quinzième alinéa et le paragraphe 21 doivent porter spécifiquement sur l'évaluation des risques et sur l'élaboration de stratégies de gestion des risques liés aux conséquences de la sécheresse, de la désertification et de la pénurie de nourriture et d'eau, plutôt que sur les éventuelles causes de ces effets, telles que les changements climatiques.

Les États-Unis appuient l'insertion dans la résolution sur la MANUSOM d'un texte qui souligne les effets néfastes de certaines catastrophes naturelles sur la stabilité de la Somalie. La sécheresse, la désertification, la dégradation des sols, l'insécurité alimentaire et les changements écologiques peuvent tous avoir des conséquences négatives sur la stabilité d'un pays. Nous pouvons et devons demander à l'Organisation des Nations Unies et aux gouvernements d'examiner ces conséquences dans le cadre de leurs travaux.

Nous appuyons l'action que l'Organisation des Nations Unies pour entreprendre des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que le rôle que le Conseil de sécurité joue face aux problèmes spécifiques comme la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols, l'insécurité alimentaire et les changements écologiques.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

**M. Osman** (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes prières et mes sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes des récents attentats terroristes perpétrés au Kenya, en Nouvelle-Zélande et dans mon propre pays, la Somalie, qui ont blessé et tué de nombreux civils innocents, dont mon frère, Saqar Ibrahim Abdalla, Vice-Ministre du travail et des affaires sociales. Nous pleurons ensemble et sommes solidaires dans la lutte contre la menace du terrorisme international sans visage et sans frontières.

Je vous félicite, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je vous remercie également d'avoir organisé la présente séance en vue de l'adoption de la résolution 2461 (2019) et du renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM).

Nous nous félicitons de l'adoption de cette résolution à l'unanimité, et nous remercions les membres du Conseil de leur appui et de leur engagement constructif en soutien à la Somalie et aux efforts que déploie le Gouvernement pour relever les nombreux défis complexes auxquels il est confronté. La résolution adoptée aujourd'hui est d'une aide déterminante pour notre gouvernement et peut faciliter la réalisation de notre politique de développement de la Somalie dans les domaines de l'ouverture politique, de la gouvernance, du développement économique et de la sécurité, entre autres.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général António Guterres notre profonde gratitude pour son engagement personnel en faveur de la Somalie et de son peuple, ainsi que pour l'assurer de notre pleine coopération et de notre appui au système des Nations Unies. Nous pensons que grâce à la résolution adoptée, l'appui de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité et, en particulier, de la MANUSOM sera réellement efficace. Le travail de l'Organisation des Nations Unies repose sur le respect et la coopération entre l'Organisation et le pays hôte à différents niveaux. Nous sommes impatients de défendre ces principes.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, la communauté internationale et tous les autres

partenaires contribuant à la construction de l'avenir de la Somalie conviennent que les problèmes de la Somalie exigent des solutions somaliennes. Par conséquent, l'accroissement de l'appropriation locale et l'utilisation de notre système national sont des éléments importants du renforcement des capacités de notre État, afin d'assurer la sécurité et la stabilité économique, ainsi que la croissance et la prestation de services publics.

À l'heure actuelle, grâce à nos efforts continus pour utiliser le système de notre pays, nous avons considérablement renforcé le développement de nos institutions étatiques, la transparence et la responsabilisation, ainsi que la coordination de toutes les parties prenantes. Aujourd'hui, notre peuple veut plus que jamais que la Somalie occupe la place qui lui revient dans le concert des nations. L'on peut donc s'attendre à davantage de coopération basée sur le respect mutuel. Le peuple somalien exige que nous continuions à assumer la responsabilité de nos propres décisions et à façonner notre avenir. Nous sommes fermement convaincus que notre légitimité et, en fin de compte, l'impact de nos décisions dépendent des souhaits et des intérêts de notre peuple.

*La séance est levée à 15 h 15.*